

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION D'AUTOMNE 2023

POL5862-20
POLITIQUE DE LA SANTÉ
MARDI : 18H-21H, en mode hybride

Professeure: CAROLE CLAVIER

Bureau : R-3860

Disponibilité : sur rendez-vous

Courriel: clavier.carole@uqam.ca

Description du cours (annuaire de l'UQAM)

« Principaux enjeux politiques, sociaux et économiques en matière de santé en perspective comparée. Rôle de l'État dans les politiques de santé (offre de soins, assurance maladie, santé publique) et rapports de pouvoir entre acteurs et institutions. Transformations de la gouvernance de la santé, des instruments des politiques de santé et de la participation citoyenne. Influence des choix du passé et du contexte de la mondialisation. Légitimité de la santé dans le débat politique. »

Objectifs du cours

Quel est le meilleur système de santé et est-il possible de réformer un système de santé ? Pourquoi les personnes plus défavorisées sont-elles plus touchées par la maladie ? La santé publique peut-elle améliorer l'état de santé de tous les citoyens, de façon juste? Comment la science et la politique ont-elles guidé les réponses des États à la pandémie de COVID-19? Comment résoudre les conflits de valeur entre la protection de la santé publique, l'économie et le respect des libertés individuelles ?

Le cours *POL5862 Politique de la santé* explorera ces questions (et quelques autres) en étudiant les enjeux des politiques de santé au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde de façon comparative. La prémisse de ce cours est que les réponses à ces questions se trouvent en partie dans les politiques de santé passées, dans les politiques qui touchent les déterminants sociaux de la santé et dans les caractéristiques institutionnelles et politiques de chaque pays.

Objectifs d'apprentissage et formule pédagogique

La pandémie de COVID-19 a fait connaître à tous ce que les expert.es savaient déjà : être en santé dépend de bien plus que du système de soins. Ce cours prendra donc appui sur ce que vous avez appris au cours des dernières années en classe ou dans votre vie quotidienne, sur l'actualité ainsi que sur les connaissances scientifiques pour mieux comprendre les politiques de santé et leurs enjeux politiques, économiques et sociaux. L'accent sera mis sur la connaissance des grands enjeux des politiques de santé et sur la capacité à les expliquer :

- **Objectif d'apprentissage 1** : savoir expliquer quelques grandes caractéristiques et évolutions des politiques de santé et des facteurs qui les influencent ;
- **Objectif d'apprentissage 2** : être en mesure de décrire les faits liés à différents enjeux de politiques de santé de façon systématique et de les expliquer en faisant appel aux connaissances spécifiques sur les politiques de santé et les facteurs qui les influencent ;
- **Objectif d'apprentissage 3** : être capable de s'appuyer sur les faits et leurs explications pour produire des avis argumentés sur ce qui pourrait être fait pour améliorer la santé des populations.

Pour atteindre ces objectifs, ce cours procède en modes **CLASSE INVERSEE ET HYBRIDE**. Selon le principe de la classe inversée, vous vous approprierez la matière du cours à la maison, à votre rythme, et les temps en classe seront dédiés principalement à des exercices appliqués visant à mobiliser les concepts et connaissances appris à la maison. Le cours est également organisé en mode hybride, avec des temps de travail à la maison, à distance par Teams et en classe à l'UQAM. Cette approche pédagogique vous donnera plus de flexibilité pour organiser vos apprentissages, notamment en minimisant vos déplacements.

Chaque thématique du cours se déroule sur 2 semaines pendant lesquelles le travail est organisé en trois séquences : du travail à la maison pour s'approprier le contenu, des séances de cours synchrone par Teams pour faire le point sur un enjeu particulier des politiques de santé et des ateliers en classe pour appliquer le contenu à des questions d'analyse des politiques de santé.

- **Travail à la maison**: vous vous appropriez la matière du cours à la maison par des lectures, des balados, l'écoute de présentations enregistrées et par des exercices d'apprentissage. Une fiche de préparation guidera vos lectures et l'écoute des enregistrements. Chaque thématique commence par une mise en situation, puis le contenu est organisé en 2 à 4 étapes, incluant des documents d'actualité sur un ou des cas en politiques de santé. Les étapes et le temps requis pour chaque activité sont indiqués clairement sur Moodle.
- **Séances de cours à distance (Teams), une semaine sur deux** : ces séances auront lieu un mardi sur deux et seront d'une durée d'1h30 environ. Elles viseront à faire le point sur un enjeu spécifique lié à la thématique de la séance et à répondre à vos questions sur le contenu que vous aurez déjà étudié à la maison. En plus d'apporter du nouveau contenu, ces séances sont très utiles pour valider la compréhension des contenus vus à la maison.
- **Ateliers de réponse aux questions du cours en classe (présentiel), une semaine sur deux** : les ateliers auront lieu un mardi soir sur deux, de 18h à 20h30 environ, en salle de classe à l'UQAM. Vous serez réparti.e.s en groupes. À partir des préparations individuelles effectuées pendant les 2 semaines précédentes, les groupes se concertent pour répondre aux questions du cours en mobilisant les concepts et connaissances liés à la thématique (En quoi la santé est-elle politique ? Quel est le meilleur système de santé? Peut-on réformer un système de santé? etc.). Notez bien que le travail de concertation des groupes aura lieu en classe.

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation	Détails	Dates de remise
Bulletin d'actualités en politiques de santé – 20%	Objectif d'apprentissage 1 Deux fois dans la session, vous devrez publier un court texte (250 à 300 mots) sur un enjeu de politique de santé discuté dans l'actualité récente, qu'elle soit locale, nationale ou internationale. Vous devrez présenter le sujet, expliquer en quoi il fait problème et faire le lien avec les concepts et outils de l'analyse des politiques de santé vus en classe. Nous discuterons des bulletins d'actualités au début de chaque cours. Il s'agit d'un travail réalisé et noté individuellement mais qui sera partagé avec l'ensemble de la classe : vos bulletins d'actualités seront disponibles pour tous sur Moodle. Les consignes sont disponibles sur Moodle.	Dépôt des textes à midi le mardi. Deux fois dans la session, calendrier à déterminer au début de la session
Répondre aux questions du cours lors des ateliers en classe – 35%	Objectifs d'apprentissage 1 et 2 Ce travail sera réalisé en groupes lors des ateliers en classe. Il s'agira de répondre collectivement aux questions qui guident chacune des paires de cours. On pourra ainsi valider ou invalider une hypothèse à partir de l'analyse des données disponibles dans le matériel du cours et en faisant référence aux connaissances spécifiques sur les politiques de santé et les facteurs qui les influencent expliqués dans le cours. La réussite de ces discussions collectives dépendra de la qualité de votre préparation individuelle à la maison, avant les ateliers en classe. Des fiches de préparation vous aideront à prendre des notes utiles pour les ateliers, au fur et à mesure de vos lectures. S'il vous est impossible de participer à l'un ou l'autre des ateliers en classe, vous participerez à la discussion par écrit, en mode asynchrone, via le forum de discussion approprié sur Moodle. La participation aux ateliers fera l'objet d'une note de groupe pondérée par une note individuelle d'évaluation par les pairs. Afin de vous permettre de réajuster votre participation, le travail sera noté en deux étapes (une note après la semaine 7 et une note à la fin du cours).	19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 7 novembre, 21 novembre, 5 décembre
Travail d'équipe réalisé pendant les ateliers en classe		

Travail de session : Des solutions innovantes pour les politiques de santé – 5%, 25% et 15%	Objectifs d’apprentissage 2 et 3 Pandémie, pénurie de personnel, inégalités de santé, infodémie, réformes, difficultés d’accès aux soins... : les politiques de santé doivent répondre à des enjeux de plus en plus complexes dans un contexte difficile. Le travail de session consistera, d’une part, à analyser un enjeu des politiques de santé et, d’autre part, à identifier ailleurs au Canada ou dans d’autres pays des pratiques innovantes dont le Québec pourrait s’inspirer pour répondre à ces enjeux.	31 octobre 5 décembre 15 décembre
Travail individuel ou en équipe	<p>Le travail de session se déroulera en trois parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5% pour le sujet et le plan détaillé (travail préparatoire au travail long), à remettre le 31 octobre • 30% pour le travail long (6 à 8 pages), à remettre le 5 décembre • 10% pour un billet de blogue sur votre solution innovante, à remettre le 15 décembre <p>Les meilleurs billets de blogue seront publiés sur le site du Groupe d’étude sur les politiques publiques et la santé (GEPPS) et ses réseaux sociaux.</p>	

Chaque jour de retard sera pénalisé de 5%. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 3 jours de retard à moins d’une entente préalable avec la professeure.

Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l’UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

Calendrier détaillé

Vous devrez acheter le recueil du cours POL5862 Politique de la santé, qui contient les lectures obligatoires qui ne sont pas disponibles en ligne.

Les autres lectures, vidéos et podcasts sont tous disponibles électroniquement via Moodle et le site web des bibliothèques de l'UQAM.

Dates et lieux des cours	Thèmes
5 septembre, en classe	Cours 1 – Présentation du cours
12 septembre, Teams	Cours 2 et 3 – En quoi la santé est-elle politique? <ul style="list-style-type: none">• Conceptions de la santé• Le rôle de l'État en matière de santé• Cas : Crise des opioïdes
19 septembre, atelier en classe	
26 septembre, Teams	Cours 4 et 5 – Quel est le meilleur système de santé? <ul style="list-style-type: none">• L'influence des institutions sur les choix de politiques de santé• Types de systèmes de santé• Les principaux enjeux de l'organisation des soins de première ligne et des systèmes hospitaliers pour l'accès aux soins• Cas : L'accès aux soins
3 octobre, atelier en classe	
10 octobre, Teams	Cours 6 et 7 – Les politiques visant la santé des groupes vulnérables ou minorisés sont-elles justes et efficaces? <ul style="list-style-type: none">• Déterminants de la santé, inégalités sociales et syndémie• Enjeux éthiques et d'acceptabilité des politiques de santé• Cas PolÉthicas sur l'éthique des interventions de santé publique et les inégalités sociales
17 octobre, atelier en classe	
24 octobre	<i>Semaine de lecture</i>
31 octobre, Teams	Cours 9 et 10 – Peut-on réformer un système de santé? <ul style="list-style-type: none">• Les grandes tendances des réformes des systèmes de santé• L'influence des institutions politiques sur les systèmes de santé• Rapports de pouvoir et intérêts• Cas : la réforme Dubé du système de santé et de services sociaux
7 novembre, atelier en classe	
14 novembre, Teams	Cours 11 et 12 – Comment la science et la politique guident-elles les politiques de santé publique? <ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce que la santé publique et quel est son rapport au politique?• Quel est le rôle de la science dans la prise de décision?• Conflits de valeurs entre la santé et d'autres enjeux, dont l'économie et les libertés individuelles• Cas : Vaccination, pollution industrielle
21 novembre, atelier en classe	

28 novembre, Teams	Cours 13 et 14 – Quels sont les défis de la gouvernance de la santé pour créer des environnements favorables à la santé, du local à l'échelle mondiale?
5 décembre, atelier en classe	<ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés de la mise en œuvre de politiques favorables à la santé • Gouvernance mondiale de la santé • Les déterminants commerciaux de la santé • Cas : Changements climatiques et santé; traités internationaux pour la santé publique (tabac, alimentation)
12 décembre, atelier en classe	Cours 15 – Conclusion du cours et discussions autour de vos solutions innovantes pour les politiques de santé

Services de soutien académique

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) peuvent vous aider dans votre parcours universitaire par leur offre de services de soutien à l'apprentissage, de soutien psychologique et de soutien pour les étudiants ayant des besoins particuliers (apprentissage, situation de handicap, conciliation études-famille). Ces services sont là pour vous : n'hésitez pas à y avoir recours! <https://portail-etudiant.uqam.ca/services/>

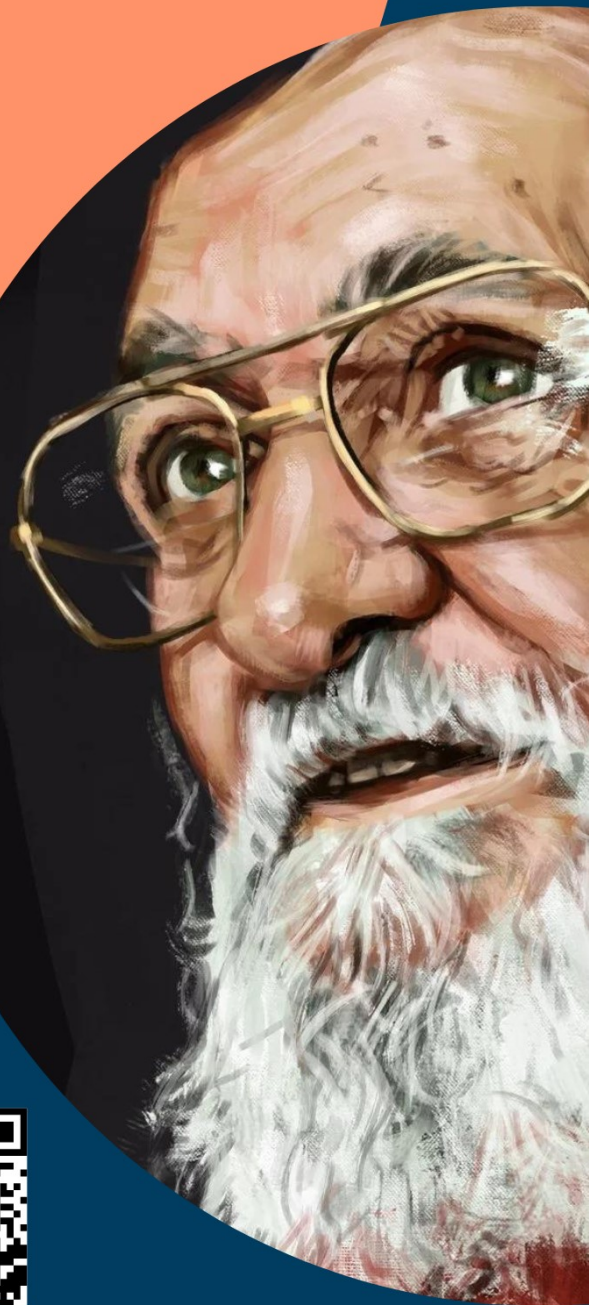
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*